



PROCES VERBAL DE SEANCE

Conseil Municipal du jeudi 05 mars 2020

Le Conseil Municipal de CLEON (76410), dûment convoqué le 26 février deux mille vingt, s'est réuni en mairie le 05 mars deux mille vingt à dix-huit heures trente sous la présidence de M. Frédéric MARCHE, Maire.

Le maire procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal.

Nombre de conseillers en exercice : 29

Sont présents :

MM. Frédéric MARCHE, Jean-Marie DELAFOSSE, Mme Michèle BUREL, MM. Jean-Alain VIVIEN, Alain OVIDE, Antonio DE ALMEIDA, André REMOND, Mmes Monique COLOMBOTTI, Corine PALMENTIER, Michelle BACHELAY, Eliane GUERY, MM Djlali BENIDRIS, Dominique BRISELET, Fabrice BERTHOU, Mmes Marie-Odile GRENTE, Marie-Line GRAHOVAC, Catherine LEVASSEUR, Carole VERGETAS, MM Patrick VENAT, Yaya SARR, Mme Sylvie MOUREAU, MM. Patrick HINQUE, Stéphane LEFEBVRE, Mme Laëtitia LEFEBVRE, M. Olivier FLEURY.

Ont donné pouvoir :

Mme GAILLARD Florence a donné pouvoir à M OVIDE Alain.
M. DIZY Martial a donné pouvoir à Mme LEFEBVRE Laëtitia.
M. PREVOST Philippe a donné pouvoir à M.FLEURY Olivier.

Absente :

Mme BOIMARE Rachel

Madame Catherine LEVASSEUR a été désignée secrétaire de séance.

Secrétaire de séance :

Le compte-rendu du Conseil Municipal en date du jeudi 30 janvier 2020 n'appelant aucune autre observation est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire donne communication aux membres présents des décisions qu'il a prises dans le cadre de sa délégation reçue en application de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales :

N° 2020-08 en date du 30 janvier 2020 - Marché SARL SRP travaux médiathèque, avenant 1, lot 2, pour un montant de 777,00 € HT ;

N°2020-09 en date du 27 janvier 2019 - Marché EURL CMA mission de maîtrise d'œuvre - réhabilitation maison des associations, avenant n°1 d'un montant de 12 495,00 € HT ;

N°2020-10 en date du 11 février 2020 - Marché SARL SRP travaux médiathèque, avenant 2, lot 2, pour un montant de 1 942,80 € HT ;

N° 2020-11 en date du 14 février 2020 - Contrat PREVISOFIT maintenance logiciel de prévention, pour un montant de 1 003,00 € HT/an ;

L'ordre du jour est ensuite abordé :

Délibération n°01.02.2020.08 – Reprise anticipée du résultat 2019

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L2311-5 et R2311-13 ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les pièces justificatives prévues à l'article R2311-13 du code général des collectivités territoriales ;

L'article L2311-5 du code général des collectivités territoriales dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le Conseil Municipal après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif.

Toutefois, s'il est possible d'estimer les résultats avant adoption du compte administratif et du compte de gestion, le Conseil Municipal peut alors, au titre de l'exercice clos et avant adoption du compte administratif, procéder à la reprise anticipée de ces résultats.

La reprise est justifiée par une fiche de calcul du résultat prévisionnel ainsi qu'un tableau des résultats d'exécution du budget 2019, établie par l'ordonnateur et attestée par le comptable public. Ces éléments sont accompagnés d'une balance établie par le comptable public après prise en charge du dernier bordereau de titres et de mandats.

Les résultats de la section de fonctionnement, le besoin de financement de la section d'investissement, ainsi que la prévision d'affectation sont alors inscrits par anticipation au budget primitif de la commune. Les restes à réaliser sont également repris par anticipation.

Il est aujourd'hui possible au Conseil Municipal de reprendre par anticipation les résultats 2019, c'est-à-dire constater le résultat de clôture estimé de 2019 et de statuer sur l'affectation de ce résultat dans le budget primitif 2020.

Si le compte administratif venait à faire apparaître une différence avec les montants reportés par anticipation, l'assemblée délibérante devrait procéder à leur régularisation et à la reprise des écarts dans la plus proche décision budgétaire suivant le vote du compte administratif et en tout état de cause avant la fin de l'exercice 2020.

Les résultats de l'exercice 2019 se présentent comme suit :

	Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
Fonctionnement (A = a+b)	9 614 131,33	11 052 903,50	1 438 772,17
Résultat de l'exercice (a)	9 614 131,33	10 378 617,70	764 486,37
Report de l'exercice N-1 (b)	0,00	674 285,80	674 285,80
Investissement (B = c+d)	1 507 719,81	3 323 390,40	1 815 670,59
Résultat de l'exercice (c)	1 507 719,81	3 056 311,84	1 548 592,03
Report de l'exercice N-1 (d)	0,00	267 078,56	267 078,56

RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat à affecter (A)	1 438 772,17
Soide d'exécution d'investissement	
Excédent de financement	1 815 670,59

(compte R001) (B)			
Restes à réaliser (C)	Dépenses	Recettes	Résultat cumulé
	250 078,44	0,00	-250 078,44
	Besoin de financement :		250 078,44
Besoin de couverture	Marge de financement		1 565 592,15
(D = B+C)	Déficit à couvrir		0,00

AFFECTATION DU RESULTAT

Dotation en réserve, section d'investissement (1068)	0,00
Maintien en fonctionnement (compte R002)	1 438 772,17

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

16 voix POUR : MM. Frédéric MARCHE, Jean-Marie DELAFOSSE, Mme Michèle BUREL, M. Jean-Alain VIVIEN, Mmes Monique COLOMBOTTI, Corine PALMENTIER, M. Alain OVIDE, Mmes Florence GAILLARD (pouvoir à M. Ovide), Michelle BACHELAY, Elane GUERY, MM Djilali BENIDRIS, Dominique BRISELET, Fabrice BERTHOU, Yaya SARR, Mme Catherine LEVASSEUR, M Olivier FLEURY.

12 voix CONTRE : MM. André REMOND, Patrick VENAT, Antonio DE ALMEIDA, Mmes Sylvie MOUREAU, Laëtitia LEFEBVRE, M. Stéphane LEFEBVRE, Mmes Carole VERGETAS, Marie-Line GRAHOVAC, M. Patrick HINQUE, Mme Marie-Odile GREUTE, MM Martial DIZY (pouvoir à Mme Lefebvre), Philippe PREVOST (pouvoir à M. Fleury).

APPROUVE la reprise anticipée des résultats de l'exercice 2019 ;

DECIDE de reporter la somme de 1 438 772,17 € en section de fonctionnement.

COMMENTAIRES

Monsieur le Maire souhaite faire une introduction :

« Je souhaitais en introduction de ce conseil particulier rappeler quelques informations utiles à la bonne compréhension du public des points inscrits à l'ordre du jour du conseil de ce soir.
Tout d'abord, je tiens à rappeler que la loi prévoit que le compte de gestion et le compte administratif peuvent être votés jusqu'au 30 juin de l'année.

En 2019, la Préfecture a rappelé à la ville l'obligation de voter le compte de gestion du comptable public avant le compte administratif.

La ville n'a accusé réception du compte de gestion du comptable public que fin février ce qui compte tenu du vote du budget ce soir et du respect des délais de convocation ne pouvait être pris en compte.

La ville respecte tout à fait la loi en votant le compte de gestion et le compte administratif ultérieurement au vote du BP.

S'agissant maintenant de l'élaboration du budget, je tiens à préciser quelques vérités :

Une note de service datant du 16 octobre 2019 a été transmise aux Adjoints ; Conseillers municipaux délégués, DGA et chefs de services pour préparer le budget principal 2020.

S'en est suivi des réunions de travail en fonctionnement et investissement comme suit :

- Département Jeunesse :

14 novembre et 4 décembre 2019 (Restauration) ;
19 novembre 2019 (Culture),
27 novembre 2019 (éducation),
25 novembre et 16 décembre 2019 (NPNRU).

- Département technique :

26 novembre 2019.

- Département Actions sociales :

22 novembre 2019 (ondine),
22 novembre (halte-garderie).

- Département Administration générale, sports :

21 novembre 2019 (Informatique)
26 novembre 2019,
6 et 16 décembre 2019.

- Direction Générale :

3 décembre 2019 (communication)

Un travail en commissions comme suit :

- Commission réussite éducative : 14 octobre 2019
- Commission Vivre ensemble et solidarité intergénérationnelle : 25 novembre 2019
- Commission sports : 9 décembre 2019
- Commission Travaux et développement durable : 11 décembre 2019
- Commission communication, animation et prévention tranquillité : 20 décembre 2019
- Réunion élus NPNRU : 25 novembre et 16 décembre 2019.

Compte-tenu d'un excédent reporté depuis quelques années et de recettes importantes liées aux cessions de parcelles dynamiques en 2019-2020, toutes les demandes hiérarchisées ont été prises en compte. Ainsi très peu d'arbitrages à la baisse ont été réalisés.

Je rappellerai également que ce dernier conseil du mandat s'achève par le vote du budget qui est le reflet d'un travail conséquent réalisé par les services de recueils des besoins, de chiffrage, d'estimations diverses... Je tiens à saluer tout le travail accompli.

Si le vote du budget venait à être entravé comme le doute peut être permis, j'informe utilement le public que je serai dans l'obligation d'ajourner les délibérations inscrites à l'ordre du jour du conseil qui sont conditionnées au vote du budget.

Par ailleurs, le public et les conseillers municipaux sont informés que les Président(e) s d'associations, les partenaires, les clubs sportifs, l'amicale du personnel seront avisés sur le retard important qui sera induit

dans le versement des subventions annuellement accordées. Il en va de même de la subvention versée par la ville au CCAS.

Enfin, si le vote du budget n'était pas acté en cette séance, comme le prévoit la loi il faudra en présenter un autre avant le 30 avril prochain. Il faudra donc davantage motiver la nouvelle délibération à présenter.

J'aimerais également éviter la mise sous tutelle de la chambre régionale des comptes.
Maintenant, chacun doit prendre ses responsabilités. »

Madame Grahovac souhaite faire une déclaration :

« Je tiens à nouveau à m'exprimer au nom du groupe Communiste Républicain et Front de Gauche et croit devoir préciser une ultime fois, que faire partie de ce groupe de rassemblement ne signifie par obligatoirement que je suis communiste mais tout simplement, que je suis bien ancrée à gauche.

Ceci étant dit, je réitère les propos que j'ai tenus au dernier conseil qui visaient à démontrer le manque de démocratie au sein du groupe majoritaire conduit par le maire actuel.

Je pensais que cette intervention serait un coup de semonce qui le ferait réfléchir, et que de facto, il réactiverait, avant ce dernier conseil municipal, les réunions du bureau municipal.

Qui je le rappelle est l'instance au cours de laquelle nous aurions pu étudier, amender voire faire des propositions constructives pour l'élaboration du budget 2020, et en maîtriser les tenants et les aboutissants. Hélas, cela n'a eu aucun effet, sur la démarche autoritaire de notre édile, et j'ai dit édile je n'ai pas dit idole, vous comprenez que dans ces conditions il nous semble difficile aujourd'hui d'entériner à nouveau des délibérations qui engagent la municipalité pour l'année à venir.

D'autant plus que l'avenir est bien incertain, et qu'aujourd'hui nul ne peut dire qui conduira la municipalité de Cléon après le 22 mars.

Pour terminer je crois devoir au nom du groupe Communiste, Républicain, Front de Gauche, remercier le travail réalisé avec sérieux et professionnalisme de l'ensemble du personnel mobilisé pour préparer et organiser les instances délibératives. Nous tenons à leur exprimer notre gratitude et leur préciser que notre proposition politique n'est nullement une remise en cause de leur travail comme nous avons pu le lire très récemment dans la presse locale.

En conclusion, il faut arrêter de nous faire passer pour de vilains petits canards, irresponsables, il serait bon, que les donneurs de leçons, remettent en cause leurs pratiques soit disant démocratiques qui conduisent malheureusement à des situations de blocage. Vous avez bien compris que nous ne voterons pas le budget, et regrettons bien de ne pas avoir convaincus que souvent l'efficacité est dans l'intelligence collective. »

Madame Burel souhaite faire à son tour une déclaration :

« Monsieur le Maire, vous venez de nous présenter votre proposition de budget pour l'année 2020 et vous le soumettez maintenant à l'approbation du Conseil.

Avant de passer au vote, je souhaite formuler quelques remarques.

Pour élaborer ce budget, Monsieur le Maire, vous vous êtes appuyé sur le travail des commissions. Celles-ci se sont réunies, ont travaillé et chacune d'elles a formulé ses propositions. C'est le travail préalable et nécessaire à l'élaboration du budget. Très bien ! Mais après, que s'est-il passé ? Rien !

Ni réunion de bureau pour valider les propositions des commissions. D'ailleurs, nous n'avons plus de bureaux depuis le 27 novembre. Pourquoi ?

Ni commission plénière pour faire les choix qui, d'habitude, conduisent à l'élaboration du budget. Pourquoi ?

En fait, vous avez décidé seul !

Cela ne me semble pas être l'exemple du dialogue, de la concertation et la démarche collective (co-construction) dont vous vous prévaluez.

Nous avons eu communication de la proposition de ce budget le 26 février. Nous n'avons donc eu que quelques jours pour découvrir ce document, en comprendre la logique, le sens, la cohérence, comprendre comment il a été construit soient 9 délibérations et 144 pages ! Bref, pour chacun de nous qui avons, je pense, la volonté d'exprimer un vote en toute responsabilité et donc en toute connaissance du dossier, vous ne nous avez pas facilité la tâche. Je me suis personnellement attelée à cette tâche, pour tomber immédiatement sur une autre difficulté.

Comment, en effet, apprécier les dépenses prévisionnelles de l'année 2020 sans connaître les dépenses réelles de 2019 puisque nous n'avons pas eu le compte administratif. J'ajoute, à ce propos, que le CA est établi par les services financiers de la Mairie et que vous en connaissez les grandes lignes et pour preuve nous venons d'approuver la reprise anticipée d'excédent.

Pour être très claire, si nous avions eu les 3 colonnes habituelles : le prévisionnel 2019, le réalisé 2019 et le prévisionnel 2020, alors nous aurions pu comprendre la logique de votre budget et nous aurions pu en discuter.

Pourquoi n'avez-vous pas suivi la procédure habituelle ?

Vous nous proposez, aujourd'hui, un budget prévisionnel quasi identique à celui de l'an passé alors que nous venons de constater un excédent de 1 438 772 euros.

Les dépenses réelles 2019 sont donc loin des dépenses prévues !

Mais cela ne vous empêche pas de nous proposer, aujourd'hui, les mêmes dépenses que celles qui étaient prévues l'année passée.

Soit dit, en passant, Mr le Maire, avec un tel excédent, pourquoi n'avoir pas soulagé certains services en souffrance, et si je ne devais prendre qu'un exemple ce serait celui de la restauration.

Pour la section d'investissement, les chiffres sont tout aussi surprenants, puisque vous nous proposez une reprise de résultats de 1 815 671 euros, c'est-à-dire tout simplement ce qui n'a pas été réalisé. Ce qui correspond, pour l'année 2019, à un taux de réalisation des travaux et des dépenses prévus de 43 %, ce qui est extrêmement faible ! Pour l'ensemble du budget, c'est globalement 3 556 000 Euros de dépenses prévues en 2019 qui n'ont pas été réalisées et qui viennent gonfler le budget 2020. 3 556 000 sur lesquels nous n'avons aucune visibilité et aucune connaissance puisque vous ne nous avez pas fourni de Compte administratif comme cela a toujours été le cas les années passées. Comment, dans ces conditions faire des propositions sincères et sérieuses pour 2020 ?

J'en arrive à ma conclusion.

Devant le refus d'associer les élus à la construction du budget, sans dialogue, sans concertation, sans discussion. Devant l'impossibilité d'évaluer ces propositions par rapport aux dépenses de l'année passée, puisque vous ne nous avez pas fourni de CA 2019, devant autant de chiffres surprenants et autant de flou.

En responsabilité, je ne peux pas approuver ce budget et je m'abstiendrai, ainsi, je pense, que quelques-uns de mes collègues.

Je tiens à terminer mon propos en remerciant l'ensemble du personnel pour le travail accompli. »

Monsieur le Maire cite dans un premier temps que le vote du budget a lieu de la même manière que les 5 ans passés, il ajoute que le renouvellement urbain va engager la ville dans des dépenses relativement importantes et tient à rappeler que si le budget est adopté ce soir, il y aura toujours la possibilité d'adopter des décisions modificatives.

Monsieur le Maire rappelle que le non vote du budget va geler les opérations et ajoute que les associations devront attendre plusieurs semaines avant de se voir allouer les subventions.

Monsieur le Maire poursuit en précisant que la collectivité a continué de fonctionner notamment via les commissions qui ont toutes validé les propositions.

Monsieur le Maire termine en citant que les dossiers sont envoyés en temps et en heure et que chacun dispose donc du recul nécessaire afin de prendre connaissance des dossiers à l'ordre du jour.

Monsieur Ovide prend la parole et regrette l'absence de courbe et de tableau concernant le budget primitif ainsi que la tenue des bureaux municipaux.

Monsieur Ovide souligne que l'ensemble des élus doivent voter en conscience et non en chantage. Il précise également que les dépenses obligatoires continueront d'être générées.

Monsieur le Maire précise que des tableaux sont présents dans les documents et rappelle qu'il y a avant chaque Conseil Municipal des réunions préparatoires.

Madame Grahovac précise que ces réunions ont pour unique but d'expliquer les délibérations.

Monsieur le Maire tient à préciser que la ville veille au bien être des salariés et ne peut laisser une telle chose se dire.

Madame Burel précise qu'elle a assisté à chaque réunion préparatoire des Conseils Municipaux et affirme qu'il s'agit d'une instance informelle afin de mettre au courant les Conseillers qui ne siègent pas au sein du Bureau Municipal et que les dossiers sont déjà envoyés à l'ensemble des élus.

Monsieur le Maire rappelle que la collectivité doit continuer à fonctionner et que le budget est similaire aux années précédentes.

Délibération n° 02.02.2020.09- Autorisation de programme – modification n°17-2020

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Vu :

- l'article L.2311-3 du code général des collectivités territoriales,
- l'instruction codificatrice M14,
- la délibération n° 26.05.2019.76 du 3 octobre 2019 portant modifications des autorisations de programmes,
- la délibération n° 22.06.2019.99 du 13 décembre 2019 portant modifications des autorisations de programmes,

Considérant que la procédure des Autorisations de Programme et Crédits de Paiement AP/CP :

- permet à la commune de ne pas faire supporter à un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler en cours de l'exercice,
- vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique,
- favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme ;
- constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes ;

Etant précisé que :

- Les autorisations de programme constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, celles-ci demeurant valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées,

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage des opérations,

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

21 abstentions : Mme Michèle BUREL, MM. Jean-Alain VIVIEN, Alain OVIDE, Antonio DE ALMEIDA, André REMOND, Mmes Florence GAILLARD (pouvoir à M. Ovide), Michelle BACHELAY, Eliane GUERY, MM. Djilali BENIDRIS, Martial DIZY (pouvoir à Mme Lefebvre), Mmes Marie-Odile GRENTE, Marie-Line GRAHOVAC, Catherine LEVASSEUR, Carole VERGETAS, M Patrick VENAT, Mme Sylvie MOUREAU, MM. Patrick HINQUE, Stéphane LEFEBVRE, Mme Laëtitia LEFEBVRE, MM. Olivier FLEURY, Philippe PREVOST (pouvoir à M. Fleury).

7 voix POUR : MM. Frédéric MARCHE, Jean-Marie DELAFOSSE, Dominique BRISELET, Yaya SARR, Fabrice BERTHOU, Mmes Corine PALMENTIER, Monique COLOMBOTTI.

DECIDE conformément au document joint en annexe:

- de modifier l'autorisation de programmes votée précédemment :
 - 37-2007 – NPNRU + 270 772 €
 - 49-2010 – Travaux accessibilité établissements publics - 336 179 €
 - 55-2015 – La Traverse – 512 €
 - 56-2016 – Médiathèque G. SAND – 220 000 €
 - 57-2016 – Vidéoprotection + 36 809 €
 - 60-2019 – COP 21 + 219 600 €
- d'ajouter l'autorisation de programmes suivante :
 - 62-2020 – Parvis Mairie-Poste-Eglise-Aragon + 600 000 €

COMMENTAIRES

Monsieur Ovide dit qu'il votera contre regrettant le retrait de 250 000 € destiné aux travaux des personnes en situation de handicap au profit de travaux de voirie.

Monsieur le Maire lui répond que 50 000 € sont investis, qu'il y a un PPI d'un montant de 680 000 euros dont le montant sera glissé sur les 3 – 4 ans en outre pour CIT ERGIE et qu'il ne s'agit pas là d'un retrait.

Monsieur Briselet souhaite apporter une explication et précise que la ligne qui est créé concerne la mairie, parvis, poste et église, aragon d'un montant de 600 000 euros en lien avec les projets du nouveau programme de renouvellement urbain et qui concerne également le terrain qui est situé à côté de la mairie.

Il poursuit que des réflexions ont été menées concernant la faisabilité de construction de logements sur le terrain situés sur la rue Sortemboc et précise que le déplacement de l'arrêt de bus sur ce premier terrain est nécessaire.

Il ajoute qu'il est également nécessaire de revoir l'accès de ces futurs lotissements.

Il affirme que dans les différents diagnostics effectués des bâtiments, les types de handicaps doivent être pris en compte et informe que ce qui revient le plus chère dans la mise en conformité sont les travaux d'escalier et de rampe.

C'est pour cette raison qu'il a été proposé de créer une seule enveloppe unique de 650 000 € qui intégrera l'accessibilité de l'église, de la mairie, ainsi que des différents bâtiments.

Monsieur Ovide déplore le manque de commission où ce genre d'information aurait pu être donné.

Monsieur Briselet rappelle qu'il y a les réunions de préparation de Conseil Municipal qui permettent justement de poser ce type de question.

Madame Levasseur souhaiterait connaître le nom de la commission où a été prise cette décision.

Monsieur le Maire lui répond qu'il s'agit de celle du renouvellement urbain et précise que le chiffre est à prendre au prévisionnel.

Délibération n° 03.02.2020.10 – Fiscalité Directe Locale – Taux d'Imposition 2020

RAPPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- la Loi 80-10 du 10 janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale et notamment son article 2,

CONSIDERANT :

- la nécessité de se prononcer sur les taux d'imposition applicables pour l'année 2020,

Dans le cadre du Budget Primitif 2020 présenté ce même jour, le produit fiscal prévisionnel est inscrit à hauteur de 3 190 000 €.

De nouveau cette année, la Municipalité souhaite ne pas augmenter les taux communaux de fiscalité locale, et maintenir sa politique avantageuse d'abattement sur la Taxe d'Habitation.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de voter les mêmes taux d'imposition des trois taxes directes locales au niveau de ceux fixés en 2019. Il est rappelé que ces taux sont inchangés depuis 1995, soit :

- Taxe d'Habitation : 13,21 %
- Taxe Foncière (bâti) : 21,37 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,04 %

Le Conseil Municipal, après délibération

Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les taux d'imposition pour l'année 2020, comme suit :

- Taxe d'Habitation : 13,21 %
- Taxe Foncière (bâti) : 21,37 %
- Taxe Foncière (non bâti) : 74,04 %

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

Lors de sa séance du Jeudi 30 janvier 2020, le Conseil Municipal a débattu sur les orientations budgétaires de la ville pour 2020.

A partir des orientations définies lors de ce débat et des besoins recensés lors des différentes réunions de préparation budgétaire et présentés au sein des commissions municipales, le Budget Primitif 2020 a été élaboré.

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et particulièrement les articles L2311-1, L 2312-1 et suivants relatifs au vote du Budget Primitif,
- L'Instruction comptable et budgétaire M 14,
- La délibération du Conseil Municipal n° 01.02.2020.08 du 05 mars 2020 relative à l'affectation de la reprise par anticipation du résultat de l'exercice 2019,

CONSIDERANT :

- La teneur du débat d'orientations budgétaires qui s'est tenu le Jeudi 30 janvier dernier ;
- Le projet de Budget Primitif de l'exercice 2020 présenté par M. le Maire, soumis au vote par nature au niveau du chapitre avec présentation fonctionnelle :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Proposition soumis au vote
022 - Dépenses imprévues	671 300,00
011 - Charges à caractère général	2 209 175,00
012 - Frais de personnel	4 422 670,00
014 - Atténuations de produits	88 200,00
65 - Autres charges de gestion	2 804 340,00
66 - Charges financières	95 300,00
67 - Charges exceptionnelles	22 320,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement	10 313 305,00
042 - Op. d'ordre transfert entre sections	551 550,00
023 -Virement à la section d'investissement	695 000,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement	1 246 550,00

TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	11 559 855,00
---	----------------------

	Proposition soumis au vote
002 - Excédent antérieur	1 438 772,17
013 - Atténuations de charges	68 650,00
70 - Produits de services	393 715,00
73 - Impôts et taxes	8 668 000,00
74 - Dotations et participations	832 000,00
75 - Autres produits de gestion	62 300,00
76 - Produits financiers	29 880,00
77 - Produits exceptionnels	1 237,83
Total des recettes réelles de fonctionnement	11 494 555,00
042 - Op. d'ordre transfert entre sections	65 300,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement	65 300,00

TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	11 559 855,00
---	----------------------

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles soumis au vote	Total
001 - Solde d'exécution négatif reporté	0,00	0,00	0,00
020 - Dépenses Imprévues	0,00	295 000,00	295 000,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	380 000,00	380 000,00
20 - Immobilisations incorporelles	50 718,00	104 040,00	154 758,00
204 - Subventions d'équipement versées	70 000,00	32 000,00	102 000,00
21- Immobilisations corporelles	112 746,65	1 099 021,15	1 211 767,80
23 - Immobilisations en cours	16 613,79	104 000,00	120 613,79
26 - Participations et créances rattachées à des participations	0,00	0,00	0,00
OP - Opérations	0,00	2 462 311,00	2 462 311,00
Total des dépenses réelles d'investissement	250 078,44	4 476 372,15	4 726 450,59
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	65 300,00	65 300,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	8 500,00	8 500,00
Total des dépenses d'ordre d'investissement	0,00	73 800,00	73 800,00
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	250 078,44	4 550 172,15	4 800 250,59

	Restes à réaliser N-1	Propositions nouvelles soumis au vote	Total
001 - Solde d'exécution positif reporté	0,00	1 815 670,59	1 815 670,59
024 - Produits des cessions d'immobilisations	0,00	1 227 000,00	1 227 000,00
10 - Dotations, fonds divers et réserves	0,00	128 000,00	128 000,00
1068 - Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00	0,00	0,00
13 - Subventions d'investissement	0,00	241 230,00	241 230,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00
23 - Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00
27 - Autres immobilisations financières	0,00	133 300,00	133 300,00
Total des recettes réelles d'investissement	0,00	3 545 200,59	3 545 200,59
021 - Virement de la section d'investissement	0,00	695 000,00	695 000,00
040 - Opération d'ordre transfert entre sections	0,00	551 550,00	551 550,00
041 - Opérations patrimoniales	0,00	8 500,00	8 500,00
Total des recettes d'ordre d'investissement	0,00	1 255 050,00	1 255 050,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	0,00	4 800 250,59	4 800 250,59

COMMENTAIRES

Monsieur le Maire prend la parole :

« Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité.

Par cet acte, la collectivité est autorisée à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile. Ce principe d'annualité

budgetaire comporte quelques aménagements pour tenir compte d'opérations prévues et engagées mais non finalisées en fin d'année.

D'un point de vue comptable, le budget se présente en deux parties, une section de fonctionnement et une section d'investissement. Chacune de ces sections doit être présentée en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

Schématiquement, la section de fonctionnement retrace toutes les opérations de dépenses et de recettes nécessaires à la gestion courante des services de la collectivité et des associations. L'excédent de recettes par rapport aux dépenses, dégagé par la section de fonctionnement, est utilisé en priorité au remboursement du capital emprunté par la collectivité, le surplus constituant de l'autofinancement qui permettra de supporter les investissements prévus par la collectivité.

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Ces dépenses sont financées par les ressources propres de la collectivité, par des dotations et subventions et éventuellement par l'emprunt. La section d'investissement est, par nature, celle qui a vocation à modifier ou enrichir le patrimoine de la collectivité.

Comme je l'indiquais lors du débat d'Orientation Budgétaire, l'évolution de la population Cléonnaise est un enjeu majeur pour les années à venir.

Les projets initiés durant le mandat doivent permettre de retrouver une dynamique urbaine favorisant la réalisation d'opérations immobilières. Cela répondra à l'attente de Cléonnais souhaitant pouvoir développer leur parcours résidentiel sur la commune, ainsi qu'à la demande de futurs habitants qui désireraient s'implanter sur la ville.

Cléon est une commune riche de ses nombreux services et équipements publics tant éducatifs que sportifs et de sa vie associative. Elle offre de nombreux atouts favorisant le « mieux vivre ensemble ».

Le budget présenté ce jour poursuit de nouveau son objectif. Celui de mettre en œuvre la vision stratégique de développement que s'est donnée notre ville ces dernières années. Notre capacité d'autofinancement se doit d'être consolidée. Elle le continuera par une gestion rigoureuse pour faire face aux investissements futurs dont notre territoire a besoin. En ma qualité de maire, je me satisfais, en cette fin de mandat du reflet positif de la gestion saine des deniers publics que renvoient les indicateurs de ce budget.

Ce souci de rationalité et d'efficacité de la dépense publique a prédominé ces dernières années dans le but de continuer à offrir des services variés et de qualité à la population tout en investissant pour l'avenir de Cléon.

Les recettes réelles de fonctionnement

L'exercice 2020 s'annonce avec une hausse de nos recettes de fonctionnement représentant 1,13 % par rapport à 2019.

Conformément au débat d'orientations budgétaires du 30 janvier dernier, il vous a été proposé, lors de cette réunion du conseil municipal, de maintenir les taux d'imposition locale tel qu'ils existent depuis 1995. Seule l'évolution des bases d'imposition entraînera une hausse mécanique du produit.

En 2020, la dynamique des recettes est assurée par une augmentation de la DGF, par la hausse du produit fiscal découlant de la réévaluation nationale des bases d'imposition par l'Etat (+0.9%); par le maintien du montant lié à la fiscalité reversée et par une légère augmentation du reversement Métropole (+26 100 €).

Par ailleurs, il est à rappeler que, si la Dotation de Solidarité Urbaine connaît une prévision en hausse de 26 000 € en 2020, elle pourrait être remise en cause lorsque la population légale de la commune (actualisée chaque année par l'INSEE) passera sous le seuil des 5.000 habitants, ce qui est attendu en 2021.

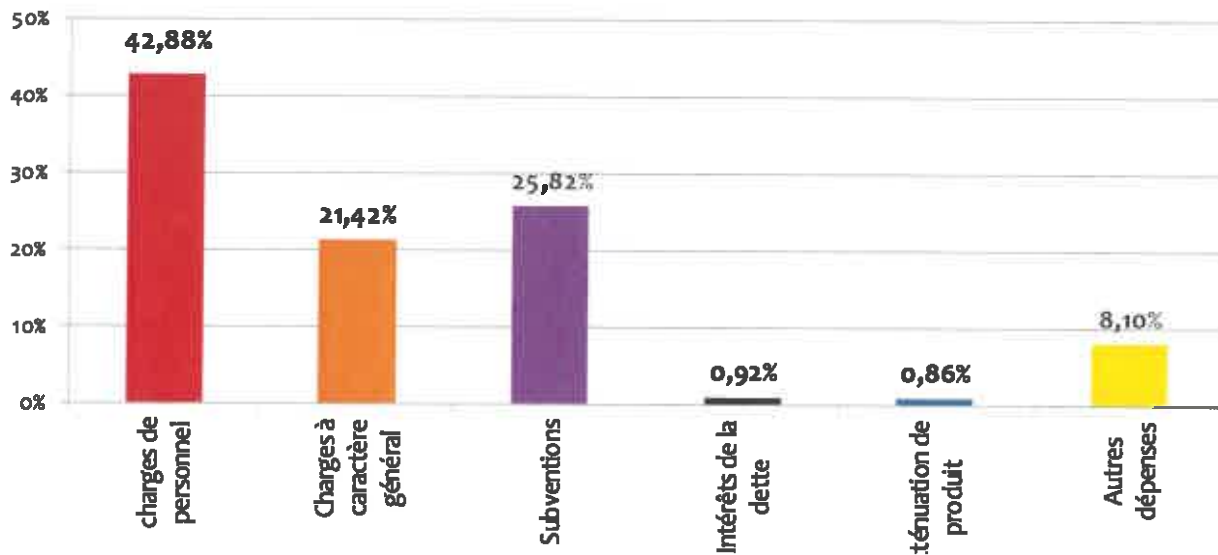
	Imputations	2016	2017	2018	2019	2020	Evol. 2020/2019
Fiscalité Directe	73111	3 160 047 €	3 010 000 €	3 030 000 €	3 080 000 €	3 190 000 €	3,57%
Fiscalité reversée	7323, 7325	288 594 €	292 600 €	288 317 €	288 000 €	288 000 €	0,00%
Fiscalité indirecte - taxes et droits de mutations	7343, 7381	47 784 €	118 200 €	139 200 €	119 600 €	120 000 €	0,33%
Fiscalité indirecte - reversement métropole	7321, 7322	4 843 674 €	4 930 000 €	4 980 000 €	5 043 000 €	5 069 800 €	0,53%
DGF	7411,74121, 74123	441 087 €	287 000 €	330 000 €	369 000 €	395 000 €	7,05%
Autres recettes (74)	747, 748	407 598 €	441 600 €	472 375 €	472 450 €	437 200 €	-7,46%
Autres recettes	013,70, 75, 76, 77	587 769 €	621 517 €	521 834 €	571 385 €	555 783 €	-2,73%
Total Recettes		9 776 553 €	9 700 917 €	9 761 726 €	9 943 435 €	10 055 783 €	1,13%
Evol.			-0,77%	0,63%	1,86%	1,13%	

Comme les années précédentes, on note que la Métropole reste la première source de financement de la Ville.

Les dépenses réelles de Fonctionnement

Les dépenses réelles de fonctionnement augmentent du fait de l'importance de l'enveloppe allouée aux dépenses imprévues. En effet, il a été fait le choix comme les années précédentes d'y affecter le solde disponible entre les recettes et les dépenses de fonctionnement. Outre sa fonction première (les dépenses imprévues), cette enveloppe permettra d'abonder la section d'investissement dès lors où la prochaine équipe municipale aura besoin de plus de fonds en rapport avec les projets qu'elle portera.

Comme annoncé, l'enveloppe prévue pour le soutien aux associations a été reconduite à hauteur de 1 979 930 €.



L'équilibre de la section de fonctionnement

Les opérations réelles nous permettent de dégager une enveloppe de 1 181 250€ (avant comptabilisation des amortissements (551 550.000 €) et des travaux en régie (65.300 €).

La reprise de l'excédent constaté au CA 2019 (1 438 772.17 €) permettra de couvrir nos amortissements.

Les Recettes Réelles d'Investissement

Les recettes propres à la section d'investissement pour l'année sont principalement dues au reversement de la TVA par l'Etat mais surtout aux produits de cessions relativement élevés cette année (+ 1 227 000 €) et aux subventions liées au programme NPNRU.

	2016	2017	2018	2019	2020
FCTVA	260 000 €	105 000 €	115 630 €	786 000 €	128 000 €
Subventions à percevoir	368 152 €	262 960 €	280 190 €	56 970 €	241 230 €
Taxes d'urbanisme	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Excedent de fonctionnement capitalisé	272 530 €	578 209 €	706 573 €	711 671 €	606 000 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	0 €	185 000 €	0 €
Autres immobilisations financières	111 813 €	116 844 €	122 102 €	127 500 €	133 300 €
Produits des cessions d'immobilisation	0 €	0 €	2 155 €	86 900 €	1 227 000 €
A - Total Recettes	1 012 495 €	1 063 013 €	1 226 650 €	1 954 041 €	2 335 530 €
Evol.		4,99%	15,39%	59,30%	19,52%

Les Dépenses Réelles d'Investissement

Le remboursement de la dette relève des dépenses obligatoires. En ce qui concerne le capital, il s'élève pour l'année 2020 à 380.000 € contre 606.000 € en 2019.

Comme il vous a été présenté en amont de cette délibération, les modifications qui vous ont été proposées au plan pluriannuel d'investissement tiennent compte, notamment, des évolutions liées au NPNRU, des travaux liés à la mise en accessibilité, à la vidéo protection et à l'opération Cop 21. Un nouveau programme est également ajouté au titre de l'opération Parvis-Mairie-Poste-Eglise-Aragon (Crédit de paiement ultérieur à 2021).

Code Opération		2020	
372007	NPNRU - Arts Fleurs et Feugrais	970 910 €	1
492010	Travaux accessibilité sur les établissements publics	50 000 €	2
562016	Médiathèque G. SAND	555 708 €	3
572016	Vidéo protection	172 993 €	4
592018	Aménagement angle rue Sortemboc	154 516 €	5
602019	COP 21	491 184 €	6
612020	Travaux sur toitures	67 000 €	7
TOTAL	TOTAL	2 462 311 €	

Ce budget réaffirme la priorité donnée par la municipalité à la préservation de son patrimoine et, par-là, à son souci d'apporter un service à la population de qualité et à un niveau remarquable pour une collectivité de la taille de Cléon.

Nous investissons également sur l'avenir, à travers le NPNRU, et sur la préservation de l'environnement, en suivant nos engagements COP 21 et Citergie cette année.

Les dépenses d'investissement inscrites au PPI ont été complétées par les propositions des commissions :

		Imputations	2020		
Travaux et mobiliers pour voies et réseaux privés communaux		2151, 21538, 21578	26 221 €	*	1
Subvention d'équipement	Fonds de concours pour travaux de la Métropole		0 €		2
	Subventions pour acquisitions de matériels par les associations		15 000 €		3
	Financement des dispositifs de vidéo protection dans les commerces et propriétés privés		2 000 €		4
Acquisitions Immobilières		2111	300 000 €	*	5
Travaux sur les bâtiments communaux	Etudes	2031	92 800 €	666 634 €	6
	Centre Technique Municipal		9 300 €		7
	Salle des associations		10 500 €		8
	Ets. Scolaires		75 150 €		9
	Hôtel de ville		18 500 €		10
	Complexe sportif		446 984 €		11
	Théâtre du Mascaret		1 400 €		12
	UCPR		12 000 €		13
Matériels et mobiliers	Matériels et mobiliers pour les ets. Scolaires	205, 218, 2156	16 900 €	349 390 €	14
	Matériels incendie et défense civile		5 000 €		15
	Matériels et mobiliers pour les services		270 950 €		16
	Matériels sportifs		12 400 €		17
	Informatisation des services		44 140 €		18
Total			1 359 245 €		

ANNOTATIONS
(Principales Inscriptions)

- ❖ 1 – Réseaux de voiries privées communales.
- ❖ 2 – Sans objet en 2020.
- ❖ 3 – Subvention d'équipement allouée à la Traverse.
- ❖ 4 – Soutien au dispositif de vidéo protection commerces et particuliers.
- ❖ 5 – Convention SAFER pour d'éventuelles acquisitions de terrain.
- ❖ 6 – Audits énergétiques bâtiments, diagnostic technique et fonctionnel UCPR, AMO branchements raccordements Fibre.
- ❖ 7 – Porte d'entrée atelier voirie/logistique et dalle béton pour bennes à déchets.
- ❖ 8 – Réhabilitation du sol et installation d'un système de sécurité.
- ❖ 9 – Remplacement jeu extérieur, réhabilitation de sols, toiture, système d'alerte PPMS, portes coupe-feu, installation de stores occultant.
- ❖ 10 – Porte de garage de l'Hôtel de Ville, huisseries de bureaux, portes coupe feu.
- ❖ 11 – Travaux liés à l'indice de cavité, réfection de Haie, réfection des clôtures du terrain d'honneur, volets roulants des maisons des gardiens, travaux de rénovation énergétique...
- ❖ 12 – Remplacement d'un ouvrant de désenfumage.
- ❖ 13 – Pose de résine au sol et remplacement de châssis à l'UCPR.
- ❖ 14 – Matériels et mobiliers pour les établissements scolaires en fonction des demandes exprimées.
- ❖ 15 – Matériels de sécurité incendie et défense civile.
- ❖ 16 – Remplacement de la balayeuse pour les services techniques et achat d'un tracteur pour l'entretien au complexe sportif.
- ❖ 17 – Divers matériels sportifs pour le complexe (buts, tapis, traîne pour terrain synthétique).
- ❖ 18 – Matériels informatiques et bureautiques pour les services

Tous les détails vont ont été transmis en annexe de cette délibération.

Je saisis l'occasion pour remercier ce soir l'ensemble des élus qui durant ce mandat ont accompagné les projets de notre Ville au travers de la préparation budgétaire et de son exécution opérationnelle à la suite du vote annuel du Budget.

Ce budget s'il est approuvé permettra à la prochaine équipe municipale dès qu'elle sera installée de se mettre à travailler dès les premiers jours mais surtout aux agents qui font vivre cette ville de gérer les affaires courantes dans l'attente des nouvelles orientations politiques.

Je tiens également à remercier l'ensemble des services qui a œuvré à l'élaboration de ce dernier budget du mandat au côté des élus et notamment au service des Finances représenté ce soir par Anne Marie ARAUJO et Sébastien GUERDAT. »

Madame Moureau souhaite prendre la parole concernant le budget primitif, elle s'est basée sur le rapport d'orientation budgétaire qui avait été présenté le 30 janvier dernier et s'interroge sur quelques chiffres, notamment sur la page 10 concernant le montant des subventions 2020 dont le montant total s'élève à 2 millions 262 000 euros avec la déclinaison suivante :

- 683 000 euros pour le CCAS
- 1 million 123 000 euros pour le Sillage
- 684 500 euros pour la Traverse

Le total des subventions s'élève à 2 millions 490 500 euros et elle se demande donc d'où provient l'écart avec le montant annoncé de 2 millions 262 000 euros.

Monsieur le Maire lui répond que le montant des subventions alloué est identique que l'année dernière et que ceci doit se justifier par rapport à une association.

Madame Moureau lui répond qu'il y a une évolution de -13,73 % sur 2020.

Monsieur le Maire la rassure en lui confirmant qu'il n'y a eu aucune baisse pour les associations et lui précise qu'une réponse lui sera apportée.

Madame Moureau poursuit avec le rapport de présentation du budget primitif 2020 en sa page 4 au sein de l'évolution des principales dépenses réelles de fonctionnement au niveau des subventions et se demande pourquoi est inscrit 2 millions 662 940 euros alors qu'il est annoncé 2 millions 662 930 euros sur le tableau.

Monsieur le Maire lui rappelle que c'est le débat d'orientation budgétaire et qu'il s'agit pour le moment simplement d'orientation et que des modifications peuvent être amenés à intervenir le jour du budget. Il lui précise par la suite qu'il s'agit probablement de coquille et lui confirme que cela sera modifié.

Madame Moureau poursuit avec la page 17 au sein du tableau 7 récapitulatif du budget 2020 en dépense d'investissement dont le montant équivaut à 2 millions 109 311 euros opération PPI alors que les tableaux montrent suite à la révision en février un montant total de 2 millions 462 311 euros.

Monsieur le Maire lui dit que cela sera vérifié et que des réponses lui seront apportées mais la rassure en lui affirmant que tout est contrôlé et justifié.

Monsieur Fleury prend la parole et déplore la mise en vente du terrain situé entre le lotissement fourché et la rue des Martyrs au prix de 135 000 euros au promoteur en dessous du prix des domaines et sans appel d'offre.

Monsieur Briselet lui explique que ce dossier a été présenté puis validé en commission urbanisme et en séance de Conseil Municipal.

Pendant ces instances, il a été expliqué et rappelé à plusieurs reprises que la volonté de la commune était de vendre en dessous de l'estimation des domaines afin de permettre à un certain nombre de jeunes ménages de s'installer sur Cléon dans les meilleures conditions financières possibles. Il termine en expliquant que tout est écrit sur la délibération ainsi que sur le compte-rendu de commission.

Monsieur Fleury souhaiterait connaître le coût de revient à l'acquéreur et explique que ce montant aurait pu bénéficier à la commune.

Monsieur Briselet lui explique de nouveau que cela profitera aux familles, notamment aux jeunes ménages et précise qu'aucun texte n'oblige les communes à lancer un appel d'offre concernant la vente de foncier.

Monsieur Ovide souhaite rappeler que le Conseil Municipal n'a aucunement été associé quant à l'élaboration de ce budget, celui-ci ayant été communiqué 8 jours avant la tenue de ce conseil.

Il poursuit en citant que l'élaboration de ce budget nécessitait de connaître le compte administratif ce qui n'est pas le cas et précise que le compte administratif est produit par le service des finances de la ville.

Monsieur le Maire rappelle de nouveau que les éléments du compte de gestion sont parvenus en mairie seulement fin février et que tout est lié il était donc par conséquent impossible d'avoir les éléments à l'heure actuelle et qu'il s'agit là d'une continuité de budget.

Monsieur Delafosse constate que le budget risque de ne pas être voté et souhaite rappeler que la France traverse actuellement une période difficile, qu'il convient de réfléchir en toute conscience des répercussions des votes et qu'il est inutile d'ajouter plus d'anxiété.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

12 voix CONTRE : M. Antonio DE ALMEIDA, Mmes Marie-Line GRAHOVAC, Marie-Odile GREUTE, Carole VERGETAS, Sylvie MOUREAU, MM. Stéphane LEFEBVRE, Martial DIZY (pouvoir à Mme Lefebvre), Patrick VENAT, Mme Laetitia LEFEBVRE, MM. Patrick HINQUE, Philippe PREVOST (pouvoir à M Fleury), André REMOND.

9 abstentions : Mme Michèle BUREL, MM. Alain OVIDE, Jean-Alain VIVIEN, Djilali BENIDRIS, Mmes Florence GAILLARD (pouvoir à M Ovide), Michelle BACHELAY, Catherine LEVASSEUR, Eliane GUERY, Olivier FLEURY

7 voix POUR : MM. Frédéric MARCHE, Jean-Marie DELAFOSSE, Dominique BRISELET, Yaya SARR, Fabrice BERTHOU, Mmes Corine PALMENTIER, Monique COLOMBOTTI.

N'APPROUVE pas le Budget Primitif de la Ville de Cléon pour l'exercice 2020 comme présenté précédemment.

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que le budget n'étant pas approuvé, en conséquence, les projets de délibération portant les numéros suivants : N°05.02.2020.12, 06.02.2020.13, 07.02.2020.14, 08.02.2020.15, 09.02.2020.16 et 10.02.2020.17 sont ajournés.

Délibération n° 11.02.2020.18 – Règlement d'achat par les services de la ville - Modification

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- le Code de la Commande Publique ;
- le décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique ;
- le décret n°2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et avances,

- la délibération n° 10.05.2014.50 du 22 mai 2014 portant règlement intérieur applicable à l'ensemble des acheteurs de la ville, modifiée par la délibération n° 08.04.2016.60 du 30 juin 2016 et la délibération n° 08.05.2016.77 du 22 septembre 2016 ;

CONSIDERANT :

- que la nouvelle réglementation applicable aux marchés publics laisse le soin à plusieurs égards aux pouvoirs adjudicateurs de déterminer ou définir leurs politiques d'achat, dans le respect de la légalité du droit de la commande publique,
- que le respect des grands principes fondamentaux de la réglementation des marchés publics impose que ces règles internes soient formalisées à travers un règlement intérieur,
- que la commune de Cléon a décidé de se fixer des règles internes de passation de ses marchés publics et concessions à procédure adaptée en respectant les principes indiqués dans les ordonnances et décrets précités,
- qu'il convient donc d'apporter de nouvelles modifications au règlement intérieur adopté précédemment en prenant en compte ces évolutions réglementaires,

Le décret n° 2019-1344 du 12 décembre 2019 modifiant certaines dispositions du code de la commande publique relatives aux seuils et aux avances s'inscrit dans l'objectif de simplification de la commande publique et confirme le souhait de favoriser l'accès des PME aux marchés publics.

Le décret relève ainsi au 1^{er} janvier 2020, le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence ainsi que le seuil à partir duquel la procédure de passation doit être obligatoirement dématérialisée.

Le Maire propose au Conseil Municipal d'adopter le règlement interne joint en annexe

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

ANNULE la délibération n° 08.05.2016.77 présentée au Conseil Municipal du 22 septembre 2016.

APPROUVE le projet de règlement interne d'achat de la ville de Cléon joint en annexe.

Délibération n° 12.02.2020.19- Délégation de Service Public relative à l'exploitation de la fourrière municipale de véhicules – Lancement de la consultation

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L 1411-1 et suivants,
- la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée, relative aux droits et libertés des Communes,
- l'ordonnance n° 2018-1074 du 26 novembre 2018 relative aux contrats de concession,
- le décret d'application n° 2018-1075 du 03 décembre 2018 réformant le régime juridique des contrats de concession,

CONSIDERANT :

- qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le principe d'une délégation de service public confiant la gestion de la fourrière automobile à un prestataire ;

- que cette prestation constitue, aux termes de l'article R.320-20 du Code de la Route, un service public, qui doit donc faire l'objet d'une délégation à un gardien de fourrière dûment agréé par les services préfectoraux ;
- que la convention de délégation de service public qui nous lie avec la SARL MENDES JOURDAINE arrive à échéance en date du 31 mai 2020.

Il s'avère nécessaire de lancer dès à présent la procédure de mise en concurrence, et de choisir un délégataire, conformément aux articles L.1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux délégations de service public.

Le cahier des charges, qui servira de base à la négociation, comporte les principales caractéristiques suivantes :

- Le contrat de délégation de Service Public est établi pour une durée de 3 ans.
- L'exploitation du service de fourrière automobile consiste à effectuer, dans le respect des dispositions légales et réglementaires en vigueur, applicables à cette activité, et notamment le Code de la Route :
 - ✓ l'enlèvement des véhicules en fourrière ;
 - ✓ le gardiennage des véhicules ;
 - ✓ le classement des véhicules par un expert agréé, portant sur leur état de circulation ;
 - ✓ la restitution des véhicules ;
 - ✓ la destruction et la dépollution des véhicules par une entreprise habilitée.
- Le délégataire s'engage à mettre en œuvre tous les moyens humains, techniques et financiers pour exécuter la mission qui lui est confiée.
- Le délégataire perçoit, à titre de redevance, les frais d'enlèvement auprès des usagers du service public, fixés par le Maire, par délégation du Conseil Municipal, dans la limite des maxima fixés par arrêté ministériel du 14 novembre 2001, modifié par l'arrêté du 02 août 2019.
- La Ville s'engage à prendre en charge, dans les conditions fixées dans le contrat, le déplacement d'un véhicule, effectué à sa demande, en cas de force majeure ou d'urgence, ainsi que les frais inhérents à l'enlèvement, le gardiennage, l'expertise et la destruction de véhicules, dans les cas suivants :
 - ✓ Véhicule - épave constatée sur la voie publique.
 - ✓ véhicule en stationnement abusif sur le territoire de Cléon, mis en destruction et répondant aux conditions suivantes :
 - identité du propriétaire et/ou domicile du propriétaire inconnu,
 - refus du propriétaire de s'acquitter des frais de fourrière après notification par simple lettre et relance en recommandé avec Accusé Réception, un mois plus tard.
- Le délégataire remet chaque année à la Ville un rapport détaillé, rendant compte des conditions d'exploitation de la fourrière automobile, comportant une analyse de la qualité du service, ainsi qu'un compte rendu financier, précisant le détail des dépenses et recettes afférentes à l'exécution de sa mission.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE le principe de délégation de service public pour la gestion de fourrière automobile sur le territoire de CLEON.

AUTORISE le Maire à lancer la procédure de mise en concurrence.

Délibération n° 13.02.2020.22- Animaux errants et/ou dangereux : conventions avec les sociétés A.D.G. Capt'Dogs et Société Normande de Protection aux Animaux (SNPA) - Renouvellement

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le Code Général des Collectivités territoriales ;
- L'application des dispositions du code rural relatives aux animaux dangereux et/ou divagants (article L211-21 et L211-24 à 211-26), portant obligation à la collectivité de prendre toutes les mesures de nature à permettre leur prise en charge rapide, y compris s'ils sont accidentés sur la voie publique ;
- L'article 99-6 du Règlement Sanitaire Départemental du 7 juin 1985.

CONSIDERANT :

- La nécessité de recourir aux prestations de sociétés spécialisées dans ces domaines, afin de satisfaire aux obligations légales ;
- La nécessité de renouveler les conventions actuelles arrivées à leur terme.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer les conventions jointes en annexe avec la société A.D.G Capt'Dogs et la Société Normande de Protection aux Animaux (SNPA) pour une durée initiale de 12 mois, renouvelable deux fois.

Délibération n°14.02.2020.21 - Convention de prise en charge des animaux accidentés, blessés ou morts sur la voie publique avec la Clinique vétérinaire La Roseraie - Renouvellement

RAPPORTEUR : Frédéric MARCHE

VU :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L 2121-29,
- L'application des dispositions du code rural relatives aux animaux dangereux et/ou divagants (article L211-21 et L211-24 à 211-26), portant obligation à la collectivité de prendre toutes les mesures de nature à permettre leur prise en charge rapide, y compris s'ils sont accidentés sur la voie publique,
- L'article 99-6 du Règlement Sanitaire Départemental du 7 juin 1985,
- La convention du 08 juin 2016 relative à la capture des animaux errants ou dangereux avec la société ARISTODOGS – Capt Dogs

CONSIDERANT :

- La nécessité de transporter les animaux de moins de 40 kg accidentés ou décédés sur le territoire ciéonnais, et d'en assurer le traitement, afin de satisfaire aux obligations légales

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

AUTORISE le Maire à signer la convention jointe en annexe avec la clinique vétérinaire La Roseraie à Tourville-La-Rivière, pour une durée initiale de 12 mois et qui pourra faire l'objet de deux renouvellements.

PRECISE que les crédits correspondants sont inscrits au budget communal : nature 611 – 020.

Délibération n° 15.02.2020.22- Contrat Enfance Jeunesse 2019-2022 - Renouvellement

RAPPORTEUR : Michèle BUREL

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- L'Information à la Commission Vivre Ensemble et Solidarité Intergénérationnelle du 25 novembre 2019.

CONSIDERANT :

- Que le contrat « Enfance Jeunesse » actuel est arrivé à son terme.

A compter du 1^{er} janvier 2008, la ville en partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales a mis en œuvre un contrat « Enfance Jeunesse » venu se substituer au précédent Contrat Temps Libre.

Le contrat « Enfance Jeunesse » est un contrat d'objectifs et de co-financement qui contribue au développement de l'accueil destiné aux enfants et aux jeunes jusqu'à 17 ans révolus en :

- Favorisant le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil,
- Recherchant l'épanouissement et l'intégration dans la société des enfants et des jeunes par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation des plus grands.

La convention présentée par la Caisse d'Allocations Familiales de Seine-Maritime définit et encadre les modalités d'intervention et de versement de la subvention dite prestation de service Contrat « Enfance Jeunesse » (PSEJ).

Considérant que la convention d'objectifs et de financement du contrat « Enfance Jeunesse » est arrivée à son terme, Madame l'Adjointe au Maire propose au Conseil Municipal de la renouveler et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'ensemble des documents présents et à venir du contrat « Enfance Jeunesse » 2019-2022.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la reconduction des actions inscrites au Contrat « Enfance Jeunesse » pour la période 2019-2022.

SOLLICITE auprès des services de la Caisse d'Allocations Familiales de Seine Maritime les subventions qui se rapportent à ce dispositif.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir et tous les documents afférents.

COMMENTAIRES

Monsieur Delafosse souhaite prendre la parole :

« Mesdames et Messieurs,
Chers collègues,

Ce dernier conseil municipal est aussi le terme de mon engagement municipal et associatif au service des Cléonnaises et des Cléonnais. Nouvel habitant à Cleon c'est, en effet, en 1984, que nouvellement élu, j'exerce mon premier mandat en tant que conseiller municipal.

Devenant responsable associatif et président de l'Association Relais Plus, dès sa création, je ne reprendrai une activité municipale qu'au terme de ma carrière professionnelle.

Nommé Adjoint au Maire en 2008, puis Premier Adjoint en 2014, je mesure aujourd'hui la chance et l'honneur qui m'ont été donnés de pouvoir mettre, au service des autres et en responsabilité, mes aspirations profondes et mes idéaux de justice, de partage et de solidarité.

Durant les dix-huit années de mes mandats, vécus avec une intensité grandissante, j'ai beaucoup appris sous la responsabilité de trois maires différents qui m'ont toujours accordé leur confiance : M. Alain RHEM dès 1984, M. Alain OVIDE dès 2008 et en 2014, puis M. Frédéric MARCHE, de 2015 à ce jour.

Au début des années 2000, j'ai eu la chance d'apprendre l'exercice des responsabilités politiques, en parfaite osmose, avec mon ami Guillaume BACHELAY qui partageait mes engagements et mes valeurs socialistes.

J'ai traversé toutes ces années, à leur côté, en donnant, dans l'exercice de mes différentes fonctions et délégations, le meilleur de moi-même pour nos concitoyens.

J'ai apprécié travailler avec chacun d'entre-eux, et si chacun d'entre-eux avait sa propre méthode de gouvernance, j'ai essayé d'être perfectionniste pour que les différentes missions qu'ils m'avaient confiées ou déléguées atteignent, puis dépassent leurs objectifs.

Ces expériences enrichissantes, passionnantes, m'ont donné de grandes satisfactions même si, aujourd'hui, je mesure combien la captivante fonction d'élus est prenante et exigeante.

Cependant, je ne regrette rien. Ma rencontre avec les Cléonnaises et les Cléonnais fut riche, passionnante et reconnaissante.

Au cours de toutes ces années, je ne compte plus les fois où j'ai pu compter sur l'encouragement de mes concitoyens.

Pour mener à bien toutes ces missions, j'ai pu, aussi, compter sur l'engagement constant de l'encadrement, chaque jour, et particulièrement dans les périodes où je devais assurer les remplacements des maires, tout comme sur le dévouement, sans failles, du personnel municipal.

Combien de fois ai-je reçu leurs sourires et serré leurs franches poignées de main ? Combien de fois ont-ils répondu à toutes mes demandes ou renseignements ?

Que chacune et chacun soient ici remerciés des rapports humains que nous avons réussi à tisser ensemble dans l'exercice de nos responsabilités.

Mesdames et Messieurs, membres actifs ou retraités de notre collectivité, chargés de la mise en exécution des décisions des élus, à mes yeux, malgré toutes les difficultés que traverse notre société, ne vous découragez pas, vous êtes une référence du service public du à nos concitoyens.

Durant ce dernier mandat, avec les directions du service communication et celui des affaires générales, nous avons pu mener à bien les projets proposés par la commission Fêtes Cérémonies - Tranquillité - Sécurité et ceux des commissions Sports et Culture.

Afin d'être concis, je ne les citerai pas tous, mais je retiendrai principalement ceux qui m'ont tenu le plus à cœur et que j'ai pu monter en collégialité :

La pérennisation de la Fête de la ville, devenu « Cleon en fêtes » avec La Traverse ;

L'opération « Berges en Fête » et l'opération « Nettoyons la nature » avec la MJC ;

Le concours des maisons et appartements illuminés ;

La pérennisation du Telethon Cleon, en lien avec les associations cleonaises et la Chorale de La Traverse ;

La dénomination de la salle des Associations Noël Kervella ;

Le parcours fitness au Complexe sportif Ostermeyer ;

La mise en place des nombreux outils de communication (site Internet, facebook, information sur écran lumineux, magazines et films sur la ville) ;

La mise en place de la vidéo-protection et les démarches Tranquillité Sécurité en lien avec Monsieur le Commissaire d'Elbeuf, la Police nationale, le Tribunal de Grande Instance et les services de la Préfecture ;

La recherche active d'un nouvel artisan boulanger ;

Le Centenaire de la Commémoration de la fin de la première guerre mondiale avec la participation des élèves des deux écoles primaires et de la bibliothèque George Sand ;

Mais surtout :

Toutes les cérémonies commémoratives, en présence des enfants des écoles de Cleon et le travail pédagogique de sensibilisation avec leurs enseignants, en amont des manifestations.

L'inauguration du monument de la Paix, symbolique forte pour la transmission du devoir de mémoire aux jeunes générations, et pour le maintien de la Paix dans le monde.

Aujourd'hui je tiens à remercier tous les acteurs et actrices qui ont travaillé avec moi à la mise en place de ces objectifs réalisés : Madame la Directrice Générale des Services et Messieurs les Directeurs Généraux des Services, Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices des Services, tout l'encadrement et tout le

personnel de la Mairie de Cleon, de La Traverse, de la Bibliothèque, du Théâtre du Mascaret ; de l'association Le Sillage ; Mesdames et Messieurs les Directeurs et Directrices d'écoles et du Collège de Cleon ; Mesdames et Messieurs les enseignants ; Mmes et MM. les Présidents (es) d'associations cleonnaises ; M. le Commissaire de police d'Elbeuf et ses équipes ; les services de La Préfecture et du Tribunal de Grande Instance de Rouen ; la paroisse de Cleon et j'y associerai le Père Jacques HAMEL pour qui j'ai, de nouveau ce soir, une pensée émue.

Et bien sûr,

Tous mes collègues du Conseil municipal, celles et ceux présents dans les commissions que j'animais et celles et ceux du Bureau municipal ;

Mais aussi, tous les militants associatifs sans qui rien ne pourrait se construire, toutes les Cleonnaises et tous les Cleonnais que j'ai pu rencontrer, écouter, apprécier et particulièrement les seniors avec qui j'ai pu dialoguer pendant ces 18 années de mandat ainsi que tous les enfants Cleonnais présents aux différentes manifestations programmées.

Je terminerai mon propos en vous assurant que j'ai accompli ces mandats en recherchant, sans cesse, le consensus le plus large possible, reconnaissant à chacune et chacun, malgré des approches différentes, son engagement personnel, et ses propres capacités individuelles, afin de progresser et pour construire ensemble.

Aimant les gens, en général, c'est avec beaucoup d'empathie pour mes semblables que j'ai avancé à vos côtés.

Fidèle à mes idéaux et à mes valeurs de justice, d'équité et de fraternité, en m'accompagnant, sachez que, toutes et tous, avez contribué à l'accomplissement de ma mission citoyenne au service des autres.

Je vous remercie pour cette belle aventure humaine et cette indispensable expérience de vie. »

Madame Guery quant à elle participe à son dernier Conseil Municipal et souhaite remercier Messieurs Marche, Ovide ainsi que l'ensemble de ces collègues, et plus particulièrement Monsieur Bachellay.

Monsieur Ovide souhaiterait féliciter les 108 Cléonnais qui s'investissent dans la campagne électorale, ce qui représente quatre listes.

Monsieur le Maire conclut en saluant chaque membre de l'assemblée et remercie Monsieur Delafosse pour sa fidélité et son engagement aux services de l'humain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a pris fin à 20 h 00

Fait à Cléon, le 19 mai 2020

**La Secrétaire de séance,
Mme LEVASSEUR Catherine**

